

Rapport d'observation du procès

3 jours d'observations : 26, 27 et 28 février 2019

Titre : Le procès sur le référendum marque les limites pour l'indépendantisme catalan

Tout a commencé en octobre 2017 avec l'entrée d'urnes de vote depuis Perpignan pour le referendum sur l'indépendance de la Catalogne. Le jour du referendum, on se rappellera des scènes de violences proches des locaux de vote, où la police espagnole a tenté par la force d'empêcher la tenue de la consultation catalane. On se remémora également, l'application de l'article 155 de la Constitution espagnole par le gouvernement de Madrid pour reprendre le contrôle politique de la Catalogne.

Depuis le 12 février, à Madrid, le Tribunal suprême est le théâtre d'un huis clos haletant sur les libertés politiques et civiles en Espagne. En effet, la plus haute institution judiciaire du pays accueille le « procès du siècle » contre des leaders indépendantistes catalans, qui revient sur ces événements qui ont changé la Catalogne. Il devrait durer trois mois.

Ayant eu l'opportunité de suivre ce moment historique en intégrant la délégation d'observateurs internationaux organisée par International Trial Watch, ce procès constitue l'épilogue de l'organisation, en 2017, d'un référendum sur l'indépendance de la Catalogne. Il démontre de manière explicite et très détaillée, la difficulté des autorités espagnoles à mener des discussions institutionnelles sur la question de l'autodétermination des régions. Même si la troisième semaine du procès, avec les auditions de l'ancien président du gouvernement, Mariano Rajoy et de plusieurs de ses ministres, ont permis de relativiser le délit de rébellion, l'avenir politique de l'indépendantisme se joue indubitablement ces prochaines semaines à Madrid.

Placés en détention depuis plus d'un an pour la majorité, les accusés doivent faire face à des demandes de peines sévères du parquet – entre 7 et 25 ans de prison – pour des délits de rébellion, de sédition et de malversation financière. Confronté aux faits reprochés, plus proche de la désobéissance civile que de la rébellion, nombre de voix s'indignent de la tenue d'un procès hautement politique. En effet, tous les ingrédients sont présents pour donner à ce procès un caractère exceptionnel. Premièrement, le fait que les accusés soient des hommes et femmes bénéficiant d'une grande notoriété en Catalogne, pour la plupart d'anciens membres de l'exécutif régional. Ensuite, par le fait que ce procès se joue à Madrid et non en Catalogne, avec la présence surprenante du parti populiste émergent de Vox dans l'accusation populaire. Enfin, par le contenu des auditions, où se confrontent des éléments éminemment politiques relatifs aux négociations sur le droit à décider de la Catalogne.

Aux côtés des observateurs internationaux et de la presse, on remarque également la présence de politiciens dans le public, notamment des députés nationaux, régionaux et européens, et la présence, parfois, du président de la Catalogne, Quim Torra.

Jusqu'à présent, lors des auditions des prévenus et des premiers témoins, tout montre que les intérêts de Barcelone et de Madrid sont irréconciliables. Le parquet s'efforce à construire le portrait de femmes et hommes politiques déterminés à déstabiliser l'Espagne, et qui ont utilisé l'organisation du Referendum, pour mobiliser la foule contre le pouvoir central et les forces de l'ordre. Si l'on peut avoir des doutes sur la pouvoir de conviction de l'accusation sur ces points, elle a réussi à renforcer la figure de leader pour la liberté, à l'image de Jordi Cuixart, ancien président de Omnium Cultura, qui a déclaré que son « premier objectif n'est plus de sortir de prison, mais de défendre la liberté d'expression, la

liberté et la démocratie. » Il a terminé son interrogatoire, en réitérant le « No pasarán ! », poème d'Apel-les Mestres , qu'il avait utilisé dans une manifestation peu avant le jour du Referendum. Par sa déclaration, il a réussi à inscrire, dans ce procès, la revendication du droit fondamental à manifester.

Durant le procès, le juge Manuel Marchena Gómez s'efforce de garantir un équilibre entre les droits de l'accusation et de la défense. Plutôt bienveillant avec les accusés (dans ce cas Jordi Cuixart et Carmen Forcadell), il se montre, par contre, très stricte avec les témoignages qui visent à revenir à l'essence politique du procès sur le droit à l'autodétermination. A l'approche des élections générales en Espagne, le juge Marchena essaie à tout prix de ne pas faire de ce procès une vitrine politique pour l'indépendantisme.

Pourtant, force est de constater la nature politique du procès contre les dirigeants indépendantistes. La « bulle juridique » que représente la scène du Tribunal suprême ne doit pas faire oublier la question la culture politique sur la question de l'autodétermination des régions en Espagne, en mettant en exergue le paradoxe que la Monarchie espagnole reconnaît dans sa constitution l'existence de « nationalités historiques » mais nie leur droit à l'autodétermination. En effet, les gouvernements espagnols successifs se sont opposés à la mise en place de schémas de consultation permettant aux citoyens basques et catalans de décider de leur avenir politique. Ces interdictions légales (Plan Ibarretxe/modification du statut d'autonomie catalan) et par la force amènent de nombreuses tensions identitaires et politiques. Il s'agit, à priori, de politiques antidémocratiques où la force empêchent la tenue de consultations d'autodétermination.

Historiquement, les gouvernements espagnols, dans sa lutte contre les séparatismes, l'Espagne s'est évertuée à délégitimer le conflit des Basques pour l'autodétermination en vertu de la lutte contre le terrorisme. Le Pays Basque a ainsi, constitué, une sorte de laboratoire répressif, au niveau policier et de la justice, dont les nationalistes catalans en font actuellement l'expérience. Ainsi, au début des années 2000, il faut se rappeler que plusieurs organisations politiques et sociales ainsi que certains médias basques ont été accusés et régulièrement condamnés pour des liens avec l'ETA.

La législation antiterroriste espagnole a amené des restrictions aux droits démocratiques. En effet, depuis 1998, la lutte contre le terrorisme de l'organisation ETA a conduit la justice espagnole à entreprendre des procédures pénales à l'encontre de nombreuses organisations partisans du projet nationaliste en vue de les interdire.

Force est de constater que la suspension de l'autonomie de la Catalogne par le Gouvernement, conformément à l'article 155 de la Constitution espagnole et le procès contre les dirigeants indépendantistes catalans, n'est qu'un exemple supplémentaire de la judiciarisation de la politique dans le pays. Cet élan criminalisant est renforcé dans l'arène médiatique dans laquelle s'opposent les différents agents politiques et sociaux. D'une manière générale en Espagne, sur les questions identitaires, la presse a plutôt tendance à jeter de l'huile sur le feu. L'exemple du conflit basque – confirmé aujourd'hui par la crise catalane -, montre que le discours politique contamine fortement celui de la presse. Ainsi, nombre de journaux «espagnolistes» contribue à criminaliser les mouvements nationalistes. Placer les dirigeants en prison et organiser des procès contribuent à la « criminalisation » de ces mouvements aux yeux de l'opinion public. Les médias accentuent cette perception.

En Espagne, ce qui surprend, ce n'est pas tant la ferveur indépendantiste en Catalogne ou au Pays Basque, mais bien le manque de pragmatisme du gouvernement espagnol face au défi séparatiste. Sceptique par rapport au développement du modèle fédéraliste, le pouvoir central s'arrime fermement à la Constitution comme unique formule pour maintenir unie les identités nationales composant l'Espagne. L'argument est identique lors de chaque nouvel emballement nationaliste : le risque de morcellement de l'Espagne. S'ensuit une stérilité du débat politico-médiatique sur cette question, opposant des rhétoriques déjà amplement connues.

Ainsi, sur les questions identitaires, l'Espagne a beaucoup de mal à mener des débats institutionnels, ouverts et pacifiques. Même si le juge Marchena tente désespérément de limiter la portée politique du

procès, cette fragilité démocratique caractéristique de l'Espagne remplit de sa présence le Tribunal suprême. Pourtant, d'autres perspectives politiques telles que l'approche britannique avec les questions écossaise ou irlandaise, ou encore le Brexit montrent différentes manières dont les Etats peuvent gérer les demandes indépendantistes. Quel que soit l'issue du procès, étant donné les rapports de force politiques actuels en Catalogne et au Pays Basque, l'Espagne semble condamner à faire face aux mêmes défis.